



Il était une Foy

Janvier 2020 N°47

Le Journal de Sainte-Foy-de-Peyrolières



Bonjour à toutes et à tous,

Je viens vous présenter au nom de toute

l'équipe municipale, agents et élus, nos vœux les meilleurs pour cette nouvelle année.

L'offre culturelle, comme vous le découvrirez dans ce numéro, sera riche et fournie cette année. Cela nous permettra de nous extraire et de nous protéger en partie des informations négatives du quotidien.

La solidarité, l'ouverture, le temps partagé sont les valeurs qui fondent le vivre-ensemble.

Mais les bonnes résolutions de début d'année doivent être concrétisées : soyons fiers et solidaires pour continuer d'avancer en nous appuyant sur les projets en cours.

2019 a été une année rythmée par la poursuite ou la préparation de nouveaux dossiers et équipements, dossiers qui année après année ont vu aboutir des investissements significatifs pour notre commune. Pour que la concrétisation de ces projets soit effective, il est indispensable de mener en amont un travail de préparation important et de rester ensuite mobilisés et persévérants.

Vous pouvez retrouver les détails des différents projets communaux et intercommunaux qui prendront forme ou qui se concrétiseront en 2020 sur les sites : www.sainte-foy-de-peyrolieres.fr et www.cc-coeurdegaronne.fr

Nous comptons sur vous tous pour que le « bien vivre » à Sainte-Foy-de-Peyrolières soit une réalité.

Encore une très bonne année à vous tous et à vos familles.

Votre Maire,
François Vives

Un grand merci aux Associations

Acteurs du dynamisme et du bien vivre de notre commune



Réunion annuelle entre les associations et les élus pour caler les festivités de l'année 2020

Une vingtaine d'associations cohabitent sur la commune permettant aux Foyens mais aussi aux habitants des communes voisines de profiter d'activités très variées en semaine et le week-end. En partenariat avec la mairie, la communauté de communes et en s'associant entre elles, elles organisent régulièrement des manifestations pour le plaisir de tous.

Chaque association, animée par un groupe de bénévoles motivés propose des manifestations dans de nombreux domaines - sportif, culturel, artistique, social, etc...

Certaines associations joignent leurs efforts avec l'aide des élus et des agents communaux et intercommunaux pour organiser des événements festifs comme la fête du village ou le marché de Noël. Ces événements de grande ampleur, sécurisés par la fermeture du centre-bourg (pour la fête locale), se caractérisent par un taux de participation élevé, des activités très diversifiées et surtout vos retours positifs, moteur de la motivation des équipes pour continuer.

Les associations se retrouvent deux fois par an, en septembre dans le cadre du Forum des Associations, rendez-vous incontournable

pour tisser de nouveaux liens, rencontrer et motiver les nouveaux venus.

Les présidents d'association ont également rendez-vous en novembre avec le maire et les élus pour échanger sur les activités, les besoins et les nouveautés.

Les élus et les agents communaux accompagnent les associations dans l'organisation des manifestations : support communication, prêt de salles et de matériel, installation de chapiteaux. La restauration d'une salle est en cours et pourrait être utilisée par les aînés lorsque l'association sera créée.

L'équipe municipale remercie très chaleureusement les bénévoles associatifs qui donnent de leur temps, de leur énergie, de leur créativité pour renouveler les activités permettant de vivre dans un village très dynamique.

Dans votre journal de janvier...

En images > Pages 2 et 3

Une année 2020 très culturelle

Bienvenue > Page 5

Nouveaux agents administratifs

Cadre de vie > Page 4

Centre bourg à 30 km/h

Clin d'œil > Page 7

Qui sont les AESH ?

Culture pour tous

2020 : une nouvelle année sous le signe du spectacle et de la culture !

Si tout au long de l'année des sorties culturelles sont proposées aux amateurs de balades, vous pouvez aussi assister à des spectacles de théâtre et à des concerts, pour tous les âges et pour tous les goûts, à Sainte-Foy, à des tarifs très attractifs !

Cette année encore sera l'occasion pour la municipalité de soutenir la culture en s'appuyant sur le dynamisme des associations locales tout en découvrant des troupes extérieures.

Dès janvier, L'AGORA présentera une conférence autour du Caravage, tandis que l'AFPEL (association des parents d'élèves) pour la commune, et l'association Tohu-Bohu Collectif pour

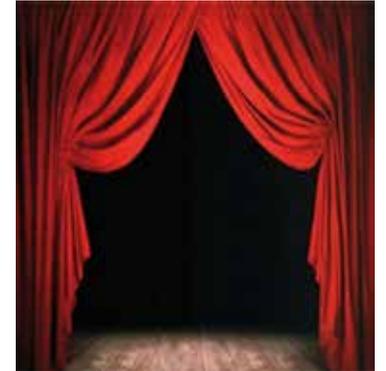
la communauté « Cœur de Garonne » proposeront des spectacles de théâtre.

Au mois de février c'est une troupe venue de Sainte-Foy-La-Grande (33) à l'invitation de l'association « Fidésiadés en Savès » qui viendra nous interpréter une pièce médiévale fantastique.

Terre de Jazz fera une halte à Sainte-Foy le 4 avril pour annoncer le festival nouvelle formule.

En juin, le concert des professeurs et les auditions de l'école de musique vous seront proposés, tandis que l'AGORA organisera son festival du livre.

Au mois d'août, les Sainte-Foy de France viendront dans notre commune pour la seconde fois grâce à l'association les Fidésiadés en Savès. Ce week-end permettra de nombreux échanges et partages culturels



et conviviaux. Nous aurons l'occasion dans le prochain bulletin de revenir sur la programmation du second semestre !!!

11 janvier : Caravage Histoire d'un tableau



Samedi 11 janvier à 17h à la salle du conseil de la mairie : Conférence par Véronique Dumont-Castagné. L'association AGORA, sur les traces du tableau perdu et retrouvé....

Le célèbre tableau Judith et Holoferne attribué au Caravage, disparu depuis 1619 fût redécouvert en 2014. Cinq ans après sa découverte dans un grenier toulousain, le tableau devait revenir à Toulouse pour être vendu aux enchères le 27 juin 2019. Ce devait être l'une des ventes les plus spectaculaires jamais organisées en province mais à la dernière minute, le tableau a été cédé de gré à gré à un acheteur étranger. L'association AGORA vous invite à débattre de la question « Comment être certain de son authenticité ? »... Nous vous attendons nombreux.

11 janvier : lumières Lanternes Gaillac



Pour la seconde année, l'association « Les Zamis en Balade » organise le 11 janvier une sortie au Festival des Lanternes de Gaillac.

Des centaines de milliers de visiteurs (371 000 personnes l'an passé), souvent des familles, viennent à Gaillac pour la beauté de cet événement réalisé en partenariat avec la ville chinoise de Zigong. Un immense bouddha, un long dragon et des dinosaures sont en vedette, mais de nombreuses autres animations sont proposées aux visiteurs : 46 tableaux et plus de 1 500 lanternes monumentales composent le spectacle avec un clin d'œil aux trésors de la Chine et ses nombreux sites classés patrimoine mondial. La grande muraille de Chine, une théière de porcelaine monumentale, les montagnes du Yunnan placent le public en immersion totale dans ces « Féeries de Chine ».

18 janvier : Humour et chansons Les P'tites Michu changent d'air

Les P'tites Michu changent d'Air(s)

SPECTACLE LYRICO-BURLESQUE

2 CHANTEUSES DÉJANTÉES
1 PIANISTE DÉPASSÉ

Tarif : 10 euros
Enfants (- 12 ans) : 8 euros

Réservation gratuite : 06 20 52 28 02

Ne pas jeter sur la voie publique - Imprimé par nos soins

Le 18 janvier à 20h30 à la salle des fêtes du village, l'AFPEL invite une troupe extérieure pour de l'humour et des chansons : « Les P'tites Michu changent d'air(s) ».

Avec Christine Dargent, Soprano ; Pascale Munuera, Sopra-

no dramatique et Jean-Louis Duquesne Pianiste.

Possibilité de se restaurer sur place dès 19h avec les assiettes de charcuteries, de fromages et les boissons proposées à la buvette.



Artistes...

Vous voulez exposer à la mairie ?

Vous êtes artiste professionnel ou amateur. Vous voudriez exposer vos œuvres mais vous n'avez pas de local ou vous hésitez... une première pour vous, peut-être. Alors n'hésitez plus, contactez la mairie de Ste-Foy pour prendre rendez-vous avec l'élu en charge de la culture.

«Fidésiades en Savès»

Vous avez une chambre, un parking pour un camping-car, un terrain pour une tente ?

L'association «Fidésiades en Savès» recherche des volontaires pour héberger nos «cousins foyens» lors du rassemblement des Sainte-Foy de France (21-23 août 2020).

Toutes vos propositions pour les accueillir sont les bienvenues ! Lors du rassemblement organisé en 2012 à Sainte-Foy-de-Peyrolières, cette initiative avait permis d'héberger une dizaine de personnes. Hôtes et invités avaient été ravis de ces moments de partage et d'échanges, et certains ont même créé des liens qui ont perduré. Devant ce succès, cette belle initiative est reconduite en 2020 ! Vos coordonnées ne seront pas communiquées. L'association



Sainte-Foy de France chez nous en 2012

«Fidésiades en Savès» se charge de la mise en contact entre hôtes et invités. Les repas ne sont pas à votre charge (excepté les petits déjeuners si vous le souhaitez). Pour tout renseignement et ins-

cription, contacter Marie ou Joël (inscription si possible, avant fin janvier).

Contacts : Marie 06 19 60 60 39 ou Joël 06 07 81 24 01.

26 janvier : théâtre Y a plus de saisons

Dimanche 26 janvier à 16H30 à la salle des fêtes du village « Y A PLUS DE SAISON » de la Compagnie « Figure Libre ».

Dans le cadre de sa programmation 2020 sur le territoire « Cœur de Garonne », l'association Tohu-Bohu Collectif posera son théâtre d'un jour à la salle des fêtes du village pour y accueillir la Compagnie toulousaine « Figure Libre ». Il s'agit d'un rendez-vous culturel pour les enfants à partir de 7 ans. «Y'a plus de saison !», c'est du Théâtre d'objets : poésie, humour et imaginaire se croisent à partir d'objets du quotidien dans une fable écolo-poético-décallee. A l'issue du spectacle (50'), un Goûter Bord de Scène sera proposé par le collectif, occasion pour petits et grands de partager un moment privilégié avec les artistes : Hélène Dedryère et Gaëlle Levallois.

Informations & Réservation : 06 45 33 20 62 - contact@tohubohu-collectif.fr

Vous pouvez retrouver l'intégralité de la saison culturelle de Tohu-Bohu sur :

www.tohubohu-collectif.fr.



Tohu-Bohu Collectif :

L'association Tohu-Bohu Collectif, née en 2016, a pour objet social de promouvoir l'éducation populaire par le biais de projets sociaux et/ou culturels pour tous. Le Tohu-Bohu Collectif se définit à la fois comme un mouvement éducatif de jeunesse et d'éducation populaire et comme un espace de proximité, de mixité et d'innovation.

Tohu-Bohu Collectif œuvre à développer l'Éducation artistique en animant des ateliers, des stages, des séjours de « Théâtre Action » dans le temps scolaire, péri-scolaire, extrascolaire et de loisirs pour les enfants. Le Collectif se veut aussi « diffuseur » de Culture et pour ce faire a mis en place une saison culturelle itinérante sur le territoire « Cœur de Garonne »

Tohu-Bohu Collectif dirige ses actions sur notre territoire rural pour favoriser l'accès à la culture pour tous en allant à la rencontre des différents publics.

16 février : théâtre Conte de faits



Dimanche 16 février à 15h à la salle des fêtes : « Conte de faits ». Spectacle créé par la troupe « Les Compagnons du théâtre » de Sainte-Foy-La-Grande (33).

Une dizaine de comédiens feront le déplacement depuis la Gironde pour nous interpréter cette pièce médiévale fantastique, où se côtoient sorcières, licornes et fée et qui s'adresse à tous les publics à partir de 8 ans. Les compagnons du Théâtre (Club Agalliao) ont célébré leur cinquantenaire au mois de mars dernier, en recevant sept de leurs anciens membres acteurs, devenus professionnels dont Pierre Cassignard, Molière 1997 du Meilleur Comédien !

De nombreux autres acteurs professionnels sont issus de leurs rangs : Pascal Lascrompe, Mathilde Maumont, David Alain, Roland Todovert, Thomas Deffarge, les Frères Colle.

4 avril : musique Terre de Jazz



Samedi 4 avril à 20h30 à la salle des fêtes : Concert dans le cadre du Festival Terre de Jazz.

Cette année, le Festival Terre de Jazz de la Maison de la Terre (Poucharramet) lance une nouvelle formule qui ne sera plus itinérante. En effet, le festival aura lieu du 15 au 19 avril 2020 à Poucharramet. Cependant les organisateurs ont prévu de poser leurs valises à Ste-Foy, le samedi 4 avril pour un concert annonçant le festival. Comme chaque année, nous aurons droit à une soirée de qualité mais le programme n'est pas encore dévoilé... Donc n'hésitez pas à vous connecter sur le site de l'association pour suivre l'actualité : www.lamaisondelaterre.fr.

Parlons-en

Focus sur la soirée du 14 novembre

Pour la 8^{ème} édition, plusieurs sujets ont été abordés apportant de nombreuses discussions.

Premier sujet : le futur complexe scolaire. Le maire a repris la genèse du projet dont la réflexion a commencé en janvier 2016 avec l'aide du CAUE (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement) puis M. Devaux, architecte du cabinet MDR de Montpellier, a présenté des vues du projet agrémentées d'explications. Plusieurs questions ont montré l'intérêt des personnes présentes :

- l'énergie bois, notamment la pérennité de la ressource ou le

rejet de particules fines et de CO2. Ces remarques participent à la réflexion en cours concernant le système de chauffage.

- L'ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'École pour les périodes du matin, midi et soir) deviendra t'il un ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement les mercredis après-midi et vacances scolaires) ? La conception du bâtiment le permet puisque l'ALAE et la restauration sont indépendantes du bloc scolaire. L'ALSH étant de compétence communautaire, un travail est à faire avec la communauté de communes suivi d'un désengagement de la MJC de St Lys.
- La qualité de l'air dans le bâtiment. C'est une obligation pour



M. Devaux, architecte du cabinet MDR présente les vues du projet

toute construction neuve scolaire, le renouvellement d'air est prévu avec une CTA (Centrale de Traitement de l'Air) qui prélève l'air extérieur, le réchauffe si besoin et l'envoie dans les salles.

Deuxième sujet : le maire a présenté les nouveaux sites internet (communal et intercommunal). Un petit tour a été fait sur les deux sites montrant l'importance de l'actualité communale et la visibilité des compétences

de Cœur de Garonne. La présentation s'est terminée par le film de 5mn réalisé sur le territoire et disponible sur le site de la communauté de communes : www.cc-coeurdegaronne.fr

Troisième sujet : un nouvel appel pour la création d'une association des aînés a été fait maintenant que la rénovation d'un local proche de la mairie est en cours et pourra accueillir les activités de cette association.

Cadre de vie

Pour une circulation au village respectueuse des piétons



La voiture reste le moyen de déplacement principal dans notre vaste commune mais le cœur de bourg doit devenir une zone de cohabitation entre véhicules et piétons.

La voie qui va de la boulangerie jusqu'au débouché près de la poste a été mise en sens unique durant une période de test de 6 mois qui prendra fin le 20 janvier. Les commerçants, les riverains et les usagers pourront donner leur avis avant l'aménagement définitif. D'autres aménagements sont et seront faits : place Henri Dunant, **bande jaune continue** sur la bordure de trottoir ce qui signifie, **pas de stationnement et pas d'arrêt**, élargissement des places de parking devant le cabinet médical.

Les déplacements des piétons : enfants, assistantes maternelles, personnes de tout âge doivent être mieux sécurisés et les aménagements ponctuels ne suffisent pas au vu de la vitesse des véhicules. Aussi, lors du conseil municipal du 28 novembre 2019, une annonce de principe a été faite de mettre le cœur du bourg à 30km/h. Cette limitation de vi-



Définition de la zone à 30km/h

tesse concerne toutes les voies du centre (voir le plan joint) : à l'ouest avant l'esplanade du monument aux morts jusqu'à l'est, en protection de la future sortie de la zone école et sur la RD7 au niveau de la rue Saint-Jude pour une protection du parking proche de la maternelle. La signalisation sera verticale aux entrées et sorties de la zone avec un marquage au sol.

180 places de parking sont actuellement disponibles sur le village. Plan disponibles sur le site internet.

Ces travaux sont soumis à des accords du service voirie départemental pour la RD632 et la RD7 et également aux travaux à venir tels que ceux pour la fibre optique et de réseaux sur la RD7 et aux conditions météorologiques.

Catastrophe Naturelle

Déclarer le sinistre sécheresse en mairie

La commune peut demander le classement en état de catastrophe naturelle auprès de l'Etat. Pour ce faire, elle doit déposer une demande de reconnaissance en l'état de catastrophe naturelle auprès de la Préfecture, accompagnée de **l'ensemble des demandes des administrés**. Il est donc important de déclarer votre sinistre en mairie, au plus tard le 31 janvier 2020 pour que celle-ci puisse engager cette procédure de reconnaissance. Fournissez un dossier incluant la description du sinistre, la date et l'heure de survenance, la liste des dommages et des biens endommagés, joignez des photos. Vous pouvez initier cette déclaration directement sur le site internet de la mairie. N'oubliez de faire également une déclaration auprès de votre assureur.

Développement durable

Les déchets, ça déborde....

Un habitant de la Communauté de Communes Cœur de Garonne (3CG) produit en moyenne 500 kilos de déchets par an dont 223 kilos non valorisables et envoyés à l'enfouissement !

Ces déchets représentent une source non négligeable de pollution (émissions de gaz à effet de serre, pollution de l'air, des sols et des eaux) et sont coûteux en termes de ressources et de gestion.

La 3CG, labellisée territoire Zéro Déchets Zéro Gaspillage depuis 2016, en partenariat avec L'ADEME, s'est engagée dans plusieurs actions phares : optimisation des collectes, redevance spéciale, comptabilité analytique, programme local de prévention des déchets, relance de la communication....

Triez vos déchets

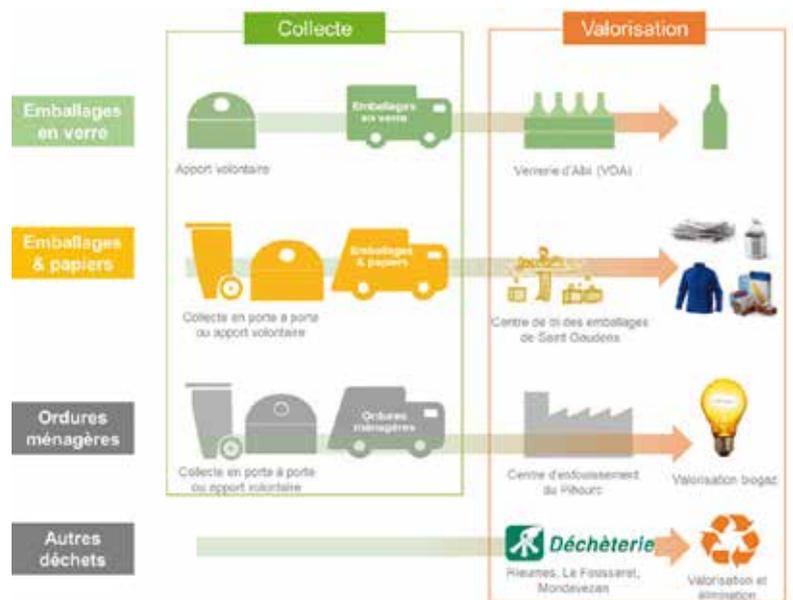
Les emballages et papiers sont à déposer en vrac et bien vidés (inutile de les laver) dans les bacs à couvercle jaune. Ils seront triés et séparés par matière pour être recyclés.

Les emballages en verre (bouteilles, pots et bocaux) déposés dans les colonnes à verre sont collectés et redeviendront de nouvelles bouteilles, pots ou bocaux. Utilisez les colonnes sur la commune ou de la déchèterie car chaque verre déposé rapporte de l'argent réinvesti dans le budget intercommunal.

Attention, les objets en verre non alimentaires ne sont pas recyclables. La vaisselle, les ampoules et les vitres sont à déposer en déchèterie.

Les biodéchets (déchets alimentaires et déchets verts) peuvent être compostés au jardin pour donner un engrais naturel et gratuit. Des composteurs à tarifs préférentiels sont disponibles dans les déchèteries.

Les ordures ménagères destinées aux bacs à couvercle bordeaux sont les déchets non recyclables (couches, objets en



La collecte et la valorisation des déchets en Cœur de Garonne

plastique non recyclables, vaisselle cassée...).

Attention : certains produits ménagers spécifiques, même s'ils ne contiennent presque plus rien, peuvent être dangereux pour l'environnement (déboucheurs, insecticides...). Déposez-les en déchèterie pour qu'ils soient traités de manière adaptée.

Un doute, une question ? Contactez les ambassadrices du tri 06 26 06 11 98 ou consultez le site internet de la 3CG. N'oubliez pas de vérifier les dates de ramassage et de rentrer vos poubelles après le passage des agents...

Urbanisme

Révision générale du PLU : où en est-on?

Le Conseil Municipal le 27 novembre 2018, a prescrit la révision générale du PLU afin de mettre en conformité notre ancien document d'urbanisme (2011) avec les nouvelles réglementations en vigueur (Grenelle, loi ALUR, loi ELAN...).

Depuis le lancement de la procédure (4 avril 2019), cinq commissions « urbanisme » ont permis de faire un état des lieux des réseaux et des constructions depuis 8 ans.

La commune est assistée par un bureau d'études, ARTELIA, et le suivi juridique de cette procédure est assuré par l'Agence Technique Départementale (ATD31).

La première étape de la révision générale est la rédaction du

PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) qui définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels et agricoles.

Lors du Conseil Municipal du 28 novembre 2019, le PADD a été débattu et ses orientations générales retenues.

L'ensemble des Personnes Publiques Associées (les gestionnaires de réseau, voirie, services de l'état, transports, sécurité incendie...) se réunira en début d'année.

Les commissions urbanisme régulières travailleront ensuite sur l'aspect réglementaire. Une réunion publique est prévue avec le bureau d'études dans les mois à venir.



Première réunion de travail avec le maire

Mairie

Deux nouveaux agents....

Les équipes se renouvellent avec l'arrivée de deux nouveaux agents administratifs.

Cassandra HAUTCOEUR assurera comme missions premières la gestion des ressources humaines et l'élaboration des paies. Elle occupait un poste similaire dans le secteur de la fonction publique hospitalière.

Cassandra est aussi passionnée de théâtre et de lecture.

Olivier SACAREAU prendra en charge le poste de secrétaire de

mairie pour organiser l'ensemble des services. Après 20 ans passés au service de la commune de Montesquieu-Volvestre, Olivier SACAREAU mettra toute son expérience pluridisciplinaire et sa très bonne connaissance de l'environnement des collectivités territoriales au service de notre commune.

Olivier est aussi un bon bricoleur, sportif et apprécie les voyages aventure à travers le monde.



Prévention des Risques

Les bons réflexes en période de grand froid

Le grand froid peut-être à l'origine de risques graves. Soyez vigilants et adoptez les bons réflexes !

Bien se couvrir

Les parties du corps qui perdent le plus de chaleur (tête, cou, mains et pieds), doivent être bien couvertes. Chapeau ou bonnet, cache-nez, gants, chaussures chaudes vont permettre de limiter la déperdition de chaleur. N'hésitez pas à porter plusieurs vêtements superposés.

Préparer ses déplacements en voiture

Au cours d'un déplacement en voiture, prenez toutes les précautions pour faire face à une panne ou à une immobilisation prolongée sans assistance. La voiture doit être en bon état de fonctionnement avec le plein de carburant. Il faut être habillé chaude-

ment, prévoir de la nourriture et de l'eau en quantité suffisante, des couvertures (dont au moins une couverture de survie) et des vêtements de rechange chauds. En cas d'immobilisation du véhicule, faites tourner le moteur 10 minutes toutes les heures et entrebâillez la fenêtre pour éviter l'intoxication au monoxyde de carbone. Le tuyau d'échappement du véhicule ne doit pas être obstrué.

Surveiller ses moyens de chauffage

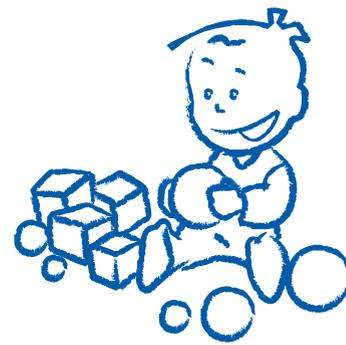
Ne surchauffez pas ! À la maison, la température ambiante doit être maintenue à un niveau convenable (19°C). Vos appareils de chauffage doivent être en état de fonctionnement. Les poêles à bois, cheminées et chauffages d'appoint ne doivent pas être en surchauffe à cause des risques d'incendie et d'intoxication au monoxyde de carbone. Pour les



mêmes raisons, les chauffages d'appoint fonctionnant avec des combustibles (ex : kérosène, butane) ou de camping ne doivent jamais être utilisés en continu et sont à proscrire. Les groupes électrogènes doivent impérativement être placés à l'extérieur de l'habitation et jamais en milieu clos (cave, garage). Les bouches d'aération ne doivent pas être obstruées. Les détecteurs de fumée doivent fonctionner et être contrôlés tous les ans.

Pour en savoir plus :

www.gouvernement.fr/risques



Etat civil

Du 1^{er} octobre au 30 novembre 2019

Naissances

DANGLA Mathias
JURIK Mathis

Mariages

BIANCHI Fabienne et
LOUANDRE Robert
LOUBET Sabrina et VIDOTTO
Mickaël

Décès

BRAVI Lidio
GUITARD Thérèse, née VIVAS
MALVY Yvan
PÉCHAUD Hubert
POLLET Maud

Energie

L'éclairage public

La transition énergétique, c'est éclairer raisonnablement et juste ce qu'il faut.

Un programme annuel de travaux d'éclairage est élaboré par le SDEHG (syndicat départemental d'énergie de la Haute Garonne) pour aider les 585 communes adhérentes à développer leur réseau d'éclairage et à rénover les installations vétustes.

Les rénovations permettent de réaliser 70 % d'économie d'énergie. Une réflexion est actuellement engagée avec les mairies sur le niveau d'éclairement nécessaire pour assurer le confort et la sécurité des administrés. La priorité sera de proposer des projets de classe énergétique A ou A+ dont la consommation d'énergie est estimée inférieure à 1 kWh/m² de chaussée.



Pour notre commune, ce plan de rénovation est en cours de réalisation. Plusieurs secteurs sont ou seront concernés, notamment : le Minjoulet, la D632 du rond-point vers le centre bourg et En Castagné L'éclairage du clocher de l'église comprendra une refonte complète par le remplacement des 12 spots de 400 watts par des canons à LED beaucoup moins énergivores.

Le SDEHG prend en charge 80 % du montant HT des travaux. Sur la plupart des projets, la participation financière de la commune est intégralement compensée dès la première année de mise en service.



Angélique, Mélanie, Nathalie, Audrey, Angélique et Christine

AESH

Que signifie ce sigle ?

Qui sont ces personnes qui accompagnent un ou plusieurs élèves pendant le temps scolaire ?

L'Accompagnant d'Elève en Situation de Handicap aide à répondre aux besoins particuliers (déficiences motrices, sensorielles, intellectuelles, psychiques... maladie invalidante) d'un élève reconnu en situation de handicap pour permettre sa scolarisation.

La décision d'accompagnement et la nature de l'aide (individuelle ou mutualisée, accompagnement matériel, pédagogique, social... volume horaire) sont prises, suite à la demande de la famille, par la Commission

des Droits et de l'Autonomie installée à la Maison Départementale des Personnes Handicapées du département.

L'AESH travaille en concertation avec l'enseignant de la classe qui organise son intervention en fonction du projet personnalisé de scolarisation (PPS) de l'élève. Deux options :

- un accompagnement individuel pour les élèves qui ont besoin d'une attention soutenue et continue
 - un accompagnement mutualisé, mené simultanément pour plusieurs élèves dont les besoins le permettent.
- Cinq AESH interviennent à l'école élémentaire, et une à l'école maternelle.



Les élections municipales 2020

Règles et enjeux de l'élection

Ces élections ont lieu tous les six ans. Elles permettent le renouvellement des conseils municipaux et intercommunaux.

Les élections municipales se tiendront les 15 mars et 22 mars 2020 (1^{er} et 2^{ème} tour).

Ce vote désignera les membres du conseil municipal. Ce sont eux qui, à leur tour, éliront le maire et les adjoints.

Comme Sainte-Foy est une commune de plus de 1 000 habitants, le scrutin est un scrutin proportionnel de liste à deux tours avec prime majoritaire. Ce qui signifie qu'au 1^{er} tour la liste qui obtient la majorité absolue des suffrages exprimés reçoit un nombre de sièges égal à la moitié des sièges à pourvoir. Les autres sièges sont répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne entre toutes les listes ayant obtenu plus de 5% des suffrages exprimés, en fonction du nombre de suffrage obtenus.

Lors de l'éventuel second tour,



seules les listes ayant obtenu au premier tour au moins 10% des suffrages exprimés sont autorisées à se maintenir. Elles peuvent connaître des modifications, notamment par fusion avec d'autres listes pouvant se maintenir. En effet, les listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés peuvent fusionner avec une liste ayant obtenu plus de 10%. La répartition des sièges se fait alors comme lors du premier tour.

A l'issue du second tour, la liste

en tête obtient la moitié des sièges, l'autre moitié étant répartie à la proportionnelle entre toutes les listes ayant rassemblé au moins 5% des suffrages.

Les listes doivent être complètes, sans modification de l'ordre de présentation, et doivent être composées d'autant de femmes que d'hommes.

La désignation des conseillers intercommunaux se fait par fléchage lors du vote des conseillers municipaux.



Incivilités

Actions en cours pour réguler les pigeons

La mise en place du pigeonnier est perturbée par des actions malveillantes : ouvertures répétées et dégradation de la cage de capture et depuis quelque temps une surmortalité des pigeons dans les rues.

Il faut comprendre que la cage permet de sélectionner les pigeons sains pour peupler le pigeonnier. Toutes les dégradations et empêchement de service feront l'objet de dépôt de plainte avec une demande de surveillance par la gendarmerie.

EHPAD de l'Albergue

Une manifestation qui s'installe dans le temps...

Comme chaque année, depuis 4 ans, l'EHPAD de l'Albergue organise sa « kermesse ».

Une après-midi récréative qui permet de rassembler dans un moment de convivialité et de partage, les résidents, leurs familles, le personnel ainsi que les habitants du village.

Pour que la réussite soit au rendez-vous, l'EHPAD travaille en amont avec le CCAS et le service technique de la municipalité. Cette dernière met à disposition du matériel et des équipements utiles à cette manifestation. Une information est distribuée aux

enfants et à leurs parents.

Cette année, les participants ont pu utiliser les jeux prêtés par la ludothèque du village ainsi que les jeux en bois fabriqués pour l'EHPAD par l'association 3PA de Lahage.

Les résidents sont fiers de préparer la décoration et de créer des jeux. Ce moment de partage renforce le « bien vivre ensemble » dans notre commune.

Le personnel de l'EHPAD associé aux membres du CCAS sont et seront les garants du renouvellement de ces rencontres.



L'actu équestre à Sainte-Foy

Nouveau propriétaire pour le haras du Cap

Originaire de la Drôme, Benjamin Grandvalet a souhaité s'installer dans le Sud-Ouest et a choisi Sainte-Foy-de-Peyrolières.

Cavalier professionnel diplômé DEJEPS CSO (obstacles), il assure l'enseignement et le coaching en concours. Également cavalier jeunes chevaux, il valorise les chevaux de l'élevage du Pin en Normandie ainsi que les poneys de sport de l'élevage des Aubépines. Le Haras du Cap propose toujours pensions boxes et pensions pré avec abris ; plusieurs formules sont disponibles à la demande du propriétaire.

Les nouveautés proposées par le Haras du Cap sont la vente de chevaux et poneys de sport et la valorisation des équidés.

Le petit plus : Marie Balandier créatrice de l'entreprise Equi-pleasure est disponible au sein de la structure du haras



pour le bien-être de vos chevaux : massages équinés LPG (palper rouler).

Facebook : HARAS DU CAP BENJAMIN GRANDVALET
890 route de Beaufort
31470 Ste Foy de Peyrolières
06 61 67 91 31

En attendant la nouvelle école ? L'enseignement à Sainte-Foy : un peu d'histoire



"Le Grand maître d'école". Eau-forte de Jean-Jacques de Boissieu (1736-1810), vers 1780.

Au fil des prochains numéros du Bulletin Municipal, nous nous pencherons sur le passé et l'évolution de l'école dans notre village. Tous vos documents sont les bienvenus !..

Aujourd'hui, notre système d'enseignement est fondé sur les grands principes inspirés de la Révolution de 1789, complétés et précisés par un ensemble de textes législatifs élaborés depuis. Auparavant, s'étaient développées les « petites écoles », qui n'avaient pas de lieu propre. C'était une salle, une grange, la maison du maître, une pièce louée, etc... où étaient réunis des enfants de tous âges et de tous niveaux recevant l'apprentissage des rudiments de lecture et de calcul de manière individuelle.

En 1805, voici un extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Ste-Foy qui nous éclaire sur la manière dont l'enseignement était pris en charge :

« Monsieur le maire a exposé au conseil que de tout le temps la commune possédait un instituteur pour l'instruction de la jeunesse et qu'il lui était accordé par la commune une pension annuelle; qu'il était douloureux de voir qu'une nombreuse jeunesse comme celle de Ste-Foy fut généralement la proie de l'ignorance,

qu'un instituteur s'est déjà présenté et a commencé d'ouvrir les écoles espérant que le Conseil lui fera afsurer un traitement pour l'indemniser du paiement que les enfants indigents ne peuvent pas faire. En conséquence, le Conseil délibère de lui accorder une pension annuelle... »

Finances publiques

C'est nouveau ! Gagnez du temps

Pour mieux vous servir, l'accueil évolue aux Finances publiques (impôts). Vous pouvez prendre rendez-vous au guichet ou un rendez-vous téléphonique. Ces rendez-vous peuvent être sollicités facilement :

- Sur le site impots.gouv.fr (rubrique Contact)
- Par téléphone : pour les particuliers au 0811 369 609 (centre de contact). Pour les professionnels auprès de votre service des impôts des entreprises de rattachement
- En vous rendant au guichet d'un Centre des Finances publiques.

Festif



.....

Janvier

Sam. 11 janv.
Vœux de la municipalité
A 11h, salle des fêtes

Sortie

Festival des Lanternes de Gaillac, Les Zamis en balade, départ à 15h30 du village

Conférence

L'AGORA, « Sur les traces du tableau retrouvé du Caravage »
A 17h, salle du conseil (mairie)

Vend. 17 janv.

Galette intergénération
(ainés/écoles)
A 14h, salle des fêtes

Sam. 18 janv.

Spectacle lyrico-burlesque
L'AFPEL invite « Les P'tites Michu changent d'air(s) »
A 20h30, salle des fêtes. Réservation conseillée. Restauration sur place dès 19h.

Dim. 26 janv.

Spectacle TOHU-BOHU Collectif invite la compagnie Figure Libre pour « Y a plus de saison »
A 16h30, salle des fêtes

.....

Février

Sam. 8 et dim. 9 fév.
Bourse sports loisirs
Les Fidésidiades - Info/inscription : <https://fidesiadesensaves.jimdo.com>; 06.18.60.60.39 ou 06.11.11.96.34 - Salle des fêtes

Dim. 16 fév.

Théâtre
Les Fidésidiades invite les Compagnons du théâtre pour « Conte de faits » - 15h, salle des fêtes

Sam. 29 fév. et dim. 01 mar.

Bourse aux vêtements
Les Fidésidiades - Info/inscription : <https://fidesiadesensaves.jimdo.com>; 06.18.60.60.39 ou 06.11.11.96.34 - Salle des fêtes

.....

Mars

Sam 7 mar.
Loto des écoles
AFPEL - A 20h30, salle des fêtes

Sam. 21 et dim. 22 mar.

Bourse culturelle
Les Fidésidiades - Info/inscription : <https://fidesiadesensaves.jimdo.com>; 06.18.60.60.39 ou 06.11.11.96.34 - Salle des fêtes

.....

Avril

Sam 4 avr.
Concert Terre de Jazz
La Maison de la Terre
A 20h30, salle des fêtes.
Restauration sur place dès 19h

Dim. 5 avr.
Loto gourmand - Les Fidésidiades
A 14h30, salle des fêtes

Sam. 18 avr.
Soirée Années 80 - Les Fidésidiades - A 20h, salle des fêtes

Sam. 25 avr.
Carnaval - AFPEL - Salle des fêtes

Urbanisme : horaires accueil du public

Toute demande relative à l'urbanisme (dépôt de CU, DP pour travaux, permis de construire, rejet au fossé, ..) se fait uniquement sur rendez-vous auprès du secrétariat de la mairie.
L'urbanisme est ouvert les mardi après-midi (14h à 17h), jeudi après-midi (15h à 18h30h), et vendredi matin (9 à 12 h).

Tous les dimanches
Marché de plein vent
de 8h à 12h



La mairie à votre service

Contacteur la Mairie : Tél. : 05 61 91 73 09 - Fax : 05 67 80 68 51
Astreinte soir et WE : 06 37 64 56 23 - Courriel : mairie@sainte-foy-de-peyrolieres.fr
Horaires d'ouverture : **Lundi et mardi** : 14h - 17h30. **Judi** : 8h30 - 12h et 15h - 19h
Vendredi : 8h30 - 12h et 14h - 17h. **Samedi** : 8h30 - 12h. Fermé le mercredi

www.sainte-foy-de-peyrolieres.fr



Responsable de publication : François VIVES
Réalisation : aldorande-communication - Impression : Editions Bucerep, tél : 05 61 21 15 72
Imprimé sur papier PEFC. **Ont participé à la réalisation de ce bulletin** : Le maire : François VIVES, le Comité communication : Dominique GUYS, Aniko SAGODI, Joëlle ESCALLE, Bernard REMY, Véronique PORTE, Franck FELDMANN.
Coordination : Sylvie DUPIN